

**Direction Générale
de l'Alimentation**

**Rapport
d'activité**

La DGAL en bref 2018



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

**Direction
Générale
de l'Alimentation**

**Rapport
d'activité**

La DGAL en bref 2018



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Les services de contrôle de l'alimentation

La DGAL veille à la **sécurité et à la qualité des aliments** à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, ainsi qu'à **la santé et à la protection des animaux et des végétaux**, en relation avec les différents acteurs concernés : professionnels du monde agricole, consommateurs, vétérinaires, associations,... Elle élabore la **réglementation** relative à ses missions dont ses services en département et région contrôlent le respect. Aux niveaux européen et international, elle assure la **promotion des modèles alimentaire, sanitaire et phytosanitaire français**.

Des missions de santé publique et de gestion des risques liés à l'alimentation

Protéger la santé

des consommateurs, des animaux, des végétaux et de l'environnement



en fixant et contrôlant les conditions sanitaires dans lesquelles les denrées animales et végétales sont produites et mises sur le marché ou introduites sur le territoire



La DGAL exerce ses missions au moyen

de la **réglementation européenne et nationale** en vigueur qu'elle contribue à **élaborer et à mettre en œuvre**

des **services d'inspection** en santé publique vétérinaire et phytosanitaire qu'elle **coordonne** dans les départements et les régions

Ses missions intègrent aussi la **coordination de la politique de l'alimentation** avec le pilotage du **Programme national interministériel pour l'alimentation (PNA)**.

Par une approche globale, la DGAL

anticipe les **risques** et les **évalue**

met en œuvre les mesures appropriées et prévoit **l'évolution de ces risques**

Les **dispositifs de surveillance** pilotés par la DGAL permettant d'agir à titre **préventif**, sont particulièrement utiles. La complexité des questions soulevées nécessite une **gestion du risque intégrée et transversale**, mobilisant différentes **compétences** techniques, scientifiques et organisationnelles.

Face à

l'accroissement important des **échanges mondiaux**

l'émergence de **nouveaux organismes nuisibles** pour l'homme, les animaux ou les végétaux

les **changements climatiques**

Une **vision plus internationale** des risques sanitaires.

Des garanties apportées au consommateur.

Une **communication sur le risque** transparente.

La sécurité sanitaire sur toute la chaîne alimentaire

La DGAL veille sur la **qualité et la sécurité des aliments** à chacun des maillons de la chaîne alimentaire, des **matières premières nécessaires à la culture des végétaux** et à **l'élevage des animaux** jusqu'à la **remise des aliments aux consommateurs**.

Son domaine d'activités est très vaste

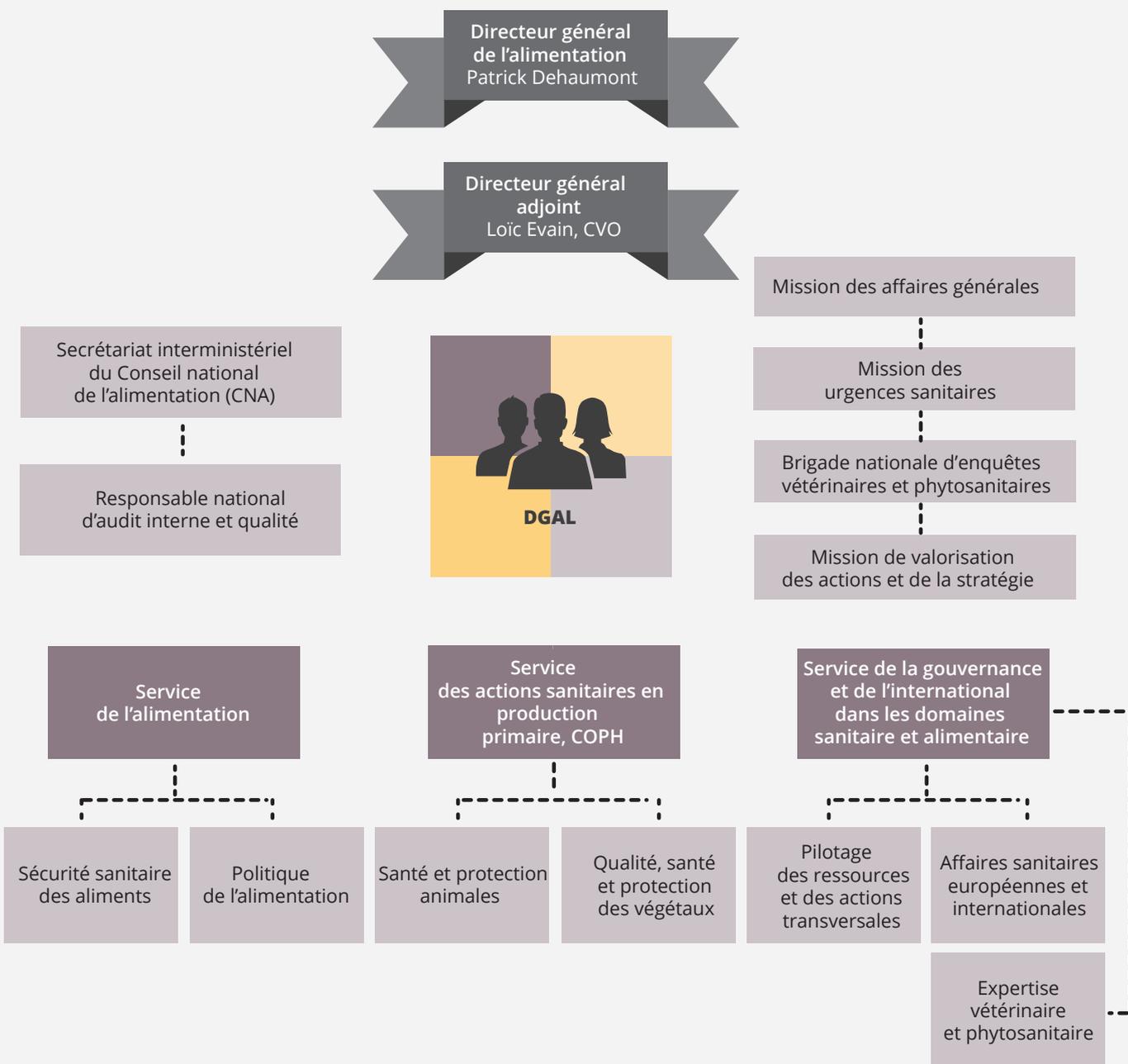
-  la santé et la protection des animaux et des végétaux
-  la sécurité sanitaire et la qualité des aliments
-  l'élaboration de la réglementation et son contrôle
-  la gestion des alertes sanitaires d'origine alimentaire
-  la certification pour l'exportation
-  la promotion de pratiques plus respectueuses de la santé publique de l'environnement
-  les contrôles à l'importation
-  le contrôle et la certification des semences
-  la surveillance du territoire

D'autres missions sont prises en charge par la DGAL

- la lutte contre la délinquance organisée dans le domaine sanitaire grâce à une brigade d'enquête
- le management par la qualité de l'« organisme DGAL » que représentent la DGAL et ses services sur le terrain
- l'optimisation de la performance
- la valorisation des actions menées et de la stratégie.

Au niveau international, elle assure la promotion des modèles alimentaire, sanitaire et phytosanitaire français.

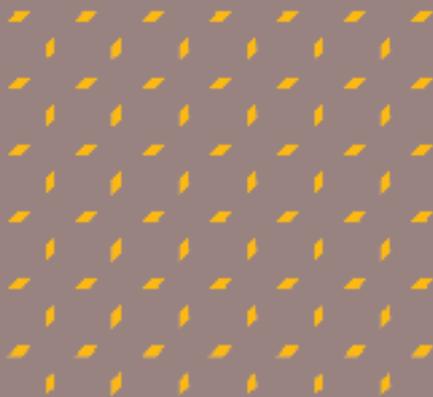
Un organigramme structuré...



... autour de trois services

Le Service de l'Alimentation

est chargé de la politique nationale de l'alimentation et de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires



Le Service des actions sanitaires en production primaire

est dédié à la production primaire, à la santé et à la protection des animaux, à la santé des végétaux y compris la forêt et aux intrants utilisés en agriculture (médicaments vétérinaires, produits phytosanitaires, semences, OGM, alimentation animale)



Le Service de la gouvernance et de l'international dans les domaines sanitaire et alimentaire

est chargé des affaires internationales, de l'importation et de l'exportation d'animaux, de végétaux, de denrées alimentaires et d'alimentation animale. Il coordonne des activités transversales utiles aux fonctions techniques (budget, ressources humaines, département d'expertise, fonctionnement des laboratoires, organisation de l'ensemble des systèmes d'information...)

Les missions des services déconcentrés

Pour exercer ses missions, la DGAL s'appuie sur des services de l'État relevant de l'autorité des préfets de départements et de régions. La DGAL a une autorité fonctionnelle sur ces services avec lesquels elle interagit en permanence.

Leurs missions techniques

Protéger la santé publique

La DD(CS)PP contrôle l'application des réglementations permettant de lutter contre les maladies d'origine animale transmissibles à l'homme. Elle veille à la salubrité et à la maîtrise de l'hygiène des denrées et mène des actions de prévention des risques de contamination des aliments. Elle procède à des inspections et au suivi des autocontrôles des exploitations et des entreprises agroalimentaires et réalise chaque année les plans de surveillance et de contrôle des denrées alimentaires.

Protéger la santé et le bien-être animal

La DD(CS)PP exerce une surveillance constante des maladies animales. Toute suspicion ou déclaration de ces maladies animales déclenche un dispositif opérationnel préétabli de lutte (plans d'urgence). Ce fut le cas en 2017 avec la fièvre catarrhale ovine et l'influenza aviaire.

Protéger la santé végétale

La DRAAF exerce un certain nombre de missions de protection sanitaire dans le domaine des végétaux (lutte contre la bactérie *Xylella fastidiosa*) et de contrôle des produits phytosanitaires.

Organisation des contrôles et évaluation des risques



Les missions de la DGAL s'exercent dans un environnement législatif national, européen et international.

Le corpus législatif et réglementaire national comprend le **Code rural et de la pêche maritime**, le **Code de la santé publique**, le **Code de l'environnement** et le **Code de la consommation**, dont les dispositions sont en grande partie issues de textes européens et internationaux.

Il s'inspire notamment de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), du Codex alimentarius, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Ces textes réglementaires sont régulièrement revus et adaptés pour tenir compte des évolutions des connaissances scientifiques et techniques et des attentes sociétales.

Chaque année, la DGAL met en œuvre un ensemble de plans de surveillance et de plans de contrôle de la contamination microbiologique ou chimique des denrées alimentaires et de l'alimentation animale.

Cette politique de contrôles est harmonisée au niveau européen afin d'assurer un niveau élevé de sécurité sanitaire au sein du marché unique.

La DGAL effectue ses contrôles en s'appuyant notamment sur l'expertise des instances d'évaluation des risques (Anses : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail - et Santé publique France).

Répartition des compétences pour l'organisation des contrôles et de la gestion des alertes

Trois ministères sont en charge des contrôles sur les denrées alimentaires en cas d'alertes sanitaires :

DGAL (ministère de l'agriculture et de l'alimentation) :
produits animaux ou d'origine animale et denrées en contenant, végétaux avant leur récolte, résidus de médicaments vétérinaires dans tous les produits ; contrôle des OGM notamment les semences à l'import ;

DGCCRF (ministère chargé de l'économie) :
produits d'origine végétale ; aliments particuliers (diététiques, laits infantiles...) ; additifs, OGM, allergènes, substances non autorisées (ex : mélamine), matériaux au contact des aliments concernant tous les produits (animal ou végétal) ;

DGS (ministère des solidarités et de la santé) : tous produits lorsque des personnes sont affectées (« cas humains ») ou qu'un risque important existe.

Des plate-formes pour mieux prévenir les crises

Des plate-formes d'épidémiosurveillance ont été créées dans les domaines de la santé végétale et de la surveillance de la chaîne alimentaire. La plate-forme d'épidémiosurveillance en santé animale, créée en 2011, a été consolidée.

Ces plate-formes reposent sur un partenariat entre des acteurs publics et privés. Elles ont pour objectif de mettre en œuvre la surveillance sanitaire et biologique du territoire. Il ne s'agit plus seulement de surveiller et suivre l'évolution de maladies installées, mais de repérer, le plus précocement possible, l'apparition de maladies ou de dangers sanitaires nouveaux.

L'épidémiosurveillance permet :

- de **déceler** l'apparition d'une maladie émergente ou d'un danger sanitaire,
- **d'en évaluer** l'impact sanitaire et les conséquences économiques,
- de **prioriser** les différentes actions de lutte
- et **d'apprécier** l'efficacité des mesures mises en œuvre.





Apporter des réponses aux attentes sociétales

Plan ÉCOPHYTO pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

L'objectif du Plan Ecophyto II est de **réduire de 50% l'utilisation des produits phytopharmaceutiques d'ici 2025**. Sur le terrain, les fermes pilotes, désormais au nombre de 3 000, ont montré qu'il était possible de réduire les traitements sans impacter les rendements ou leur performance économique.

Afin de diffuser ces résultats, le nombre d'exploitations utilisant un bas niveau de produits phytos, devra être multiplié par 10 pour constituer un réseau de 30 000 fermes. Ils regroupent aujourd'hui près de 5 000 exploitations agricoles. Ces groupes bénéficieront prioritairement de l'enveloppe supplémentaire de 30 millions d'euros annuels mobilisée au niveau régional.

Semences et plants pour une agriculture durable

Levier majeur pour l'adoption de **pratiques agricoles durables**, la sélection et la production de semences et plants est un **secteur professionnel d'excellence** en France. Avec un chiffre d'affaires de 3,3 milliards d'euros, la France est le **premier exportateur mondial et**

le premier producteur européen de semences. La nouvelle version du plan « Semences et plants pour une agriculture durable » inscrit l'amélioration variétale et la qualité des semences et des plants au cœur du défi agro-écologique.

Lutte contre l'antibiorésistance : le Plan Écoantibio

Défi majeur et mondial de santé publique, **l'antibiorésistance se traduit par des traitements moins, voire pas efficaces**, pour traiter certaines pathologies chez l'animal et chez l'homme. Un premier plan national 2012-2017 a été mis en œuvre pour **réduire l'usage des antibiotiques en médecine vétérinaire**. Cette réduction a atteint 39 % en six ans, toutes filières d'élevage et animaux de compagnie confondus.

Un Plan Ecoantibio 2 2017-2021 a été lancé pour inscrire dans la durée la baisse de l'exposition des animaux aux antibiotiques, par des actions de communication et de formation, l'accès à des alternatives aux antibiotiques et l'amélioration de la prévention des maladies animales. Ce Plan s'inscrit dans **une approche globale « One Health, une seule santé »** et est conforme aux recommandations européennes et internationales (OMS, FAO, OIE).

Une stratégie pour le bien-être animal 2016-2020

Les citoyens-consommateurs portent une **attention croissante au bien-être animal**. Ils demandent aux professionnels et à l'État d'expliquer et d'agir. Le bien-être des animaux d'élevage favorise la performance, il améliore la sécurité et la qualité de vie de l'éleveur. Il devient un atout

pour la compétitivité des entreprises. Avec tous les acteurs de l'agriculture, de la santé et de la société, la DGAL a construit une **stratégie ambitieuse, pour tous les animaux, d'élevage et de compagnie**. Une feuille de route en cinq axes a été déployée en 2017. Condition de réussite et d'adaptation pour des élevages durables, la stratégie de bien-être animal a été intégrée à la politique agro-écologique.

Le Programme National pour l'Alimentation (PNA)

Quatre priorités :

- la justice sociale,
- l'éducation à l'alimentation des jeunes
- l'ancrage territorial près des citoyens,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Deux leviers pour les prochaines années : **la restauration collective et les projets alimentaires territoriaux**.

Les Projets alimentaires territoriaux (PAT) visent à améliorer la qualité de l'alimentation et à rapprocher consommateurs et producteurs. Il s'agit de dynamiser les territoires en favorisant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts, les produits locaux dans les cantines, la production bio... Les PAT peuvent bénéficier d'une reconnaissance officielle délivrée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation.



Lutte contre la délinquance sanitaire et gestion des crises

La Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires (BNEVP), une force de frappe mobilisable en urgence sur tout le territoire.

La BNEVP conduit des investigations dans le cadre de la lutte contre la délinquance organisée dans le domaine sanitaire et apporte un appui technique aux services de contrôle sanitaire, notamment en cas de crise. Les attributions de la BNEVP couvrent donc l'ensemble des domaines vétérinaire et phytosanitaire.

Trois types de missions :

- la lutte contre la délinquance sanitaire et phytosanitaire organisée ;
- la réalisation d'enquêtes nationales pour le compte de la DGAL ;
- l'appui technique aux services de contrôle sanitaire.

La DGAL (MUS) est l'un des deux points de contact nationaux pour le **RASFF** (réseau européen d'alerte rapide pour l'alimentation humaine et animale) et le point de contact national pour **INFOSAN** (réseau d'alerte international pour ces mêmes thématiques).

La gestion des alertes et des crises, une mission en appui à l'action de contrôle sanitaire des services déconcentrés.

La Mission des Urgences Sanitaires (MUS) de la DGAL est chargée de la gestion des alertes, urgences et crises sanitaires, notamment dans le domaine alimentaire relevant de la compétence du ministère en charge de l'Agriculture.

Origine des alertes :

- les contrôles effectués par les autorités sanitaires,
- les autocontrôles effectués par les professionnels,
- les plaintes de consommateurs...

Une alerte donne lieu à différentes investigations sur les produits et/ou sur les animaux.



Alertes alimentaires gérées par la DGAL

- sur les produits d'origine animale et les denrées en contenant (induisant ou non des problèmes de santé humaine comme les toxi-infections alimentaires),
- sur les végétaux lorsqu'ils sont encore dans les champs,
- et sur les aliments pour animaux d'origine animale,
- alertes relatives à la santé animale et à la santé végétale.



Un rayonnement européen et international

La DGAL participe aux travaux des institutions européennes dans les domaines sanitaires et phytosanitaires, et notamment aux négociations d'accords de libre-échange entre l'Union européenne et des pays tiers. Elle suit le volet sanitaire et phytosanitaire des accords conclus.

Sur le plan international, elle suit les négociations liées à l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le chef des services vétérinaires (CVO) est le délégué permanent de

la France auprès de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) : il contribue aux travaux de l'OIE concernant les normes et la réglementation. Dans le domaine phytosanitaire, de même, le chef des services de santé des végétaux (COPH) représente la France aux travaux de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et à son organisation régionale pour l'Europe (OEPP).

La DGAL est également en charge des négociations bilatérales avec les pays tiers sur les barrières sanitaires et phytosanitaires. Dans l'objectif d'ouverture des marchés,

elle reçoit de nombreuses délégations de pays tiers qui viennent inspecter les entreprises françaises ou auditer notre système sanitaire ou phytosanitaire.

La DGAL conduit aussi des actions de coopération et de partenariat avec de nombreux pays. Elle partage son expérience et fait valoir son expertise technique en accueillant des délégations étrangères (Algérie, Afrique du Sud, Kosovo, Maroc...) ou en mobilisant des experts français pour des missions dans ces pays (Turquie, Chine...).

Un réseau d'experts, un maillage territorial

Des réseaux d'expertise

Le Département d'expertise vétérinaire et phytosanitaire (DEVP) de la DGAL compte 40 référents experts nationaux et 121 personnes ressources. En poste dans les directions régionales ou départementales, ces agents viennent conforter la capacité d'expertise interne en matière de gestion des risques vétérinaires et phytosanitaires. Ce dispositif est évolutif et les besoins en expertise sont réévalués régulièrement.

Un management par la qualité

Engagée dans une démarche de management par la qualité fondée sur une approche processus, la DGAL poursuit son action dans ce domaine visant à faire de la qualité un outil pour améliorer en continu le fonctionnement des structures.

Les responsables qualité locaux (RQL), les chargés de mission régionale d'animation qualité (CRAQ), les pilotes de processus et le Bureau du management par la qualité et de la coordination des contrôles de la DGAL apportent leur appui aux directeurs et à l'ensemble de la communauté de travail pour la mise en œuvre du management par la qualité.

À l'externe
et sur tout
le territoire

40 référents
experts

121 personnes
ressources



Budget
552,4 millions d'euros

4 800 agents environ en administration centrale et dans les services déconcentrés
14 000 vétérinaires sanitaires habilités par l'État
30 laboratoires nationaux de référence et **150** laboratoires d'analyses spécialisés



Contrôle de l'utilisation et de la commercialisation des produits phytosanitaires

Nombre d'inspections : **7 500**
Nombre de prélèvements de végétaux : **1 300**



Contrôles des denrées importées

- **42 530** lots d'animaux et produits animaux
- **53 550** lots de végétaux et produits végétaux



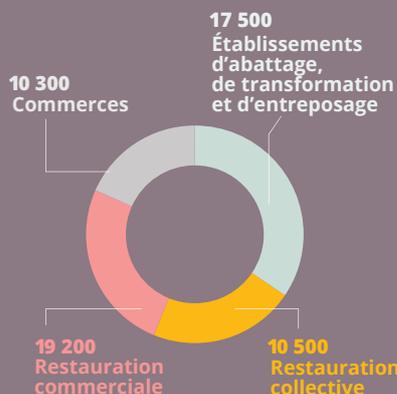
Au total **60 000** analyses programmées sur des denrées alimentaires

dans le cadre du programme annuel de surveillance de la contamination des productions primaires, des denrées et des aliments pour animaux

Chiffres clefs 2018

Plus de **400 000** établissements de transformation, distribution et de restauration et **500 000** exploitations agricoles à contrôler

57 500 inspections de ces établissements au titre de la sécurité sanitaire des aliments.



Coût total de l'inspection sanitaire : 335 millions d'euros



Près de **400 000** certificats sanitaires et phytosanitaires délivrés pour l'expédition vers d'autres pays.

Environ **75** accueil de délégations, rencontres et/ou conduite de négociations.



Politique de l'alimentation

33 projets soutenus pour un montant de **1,5 million** d'euros



Santé et protection animales

12 800 inspections au titre de la protection animale
19 130 inspections au titre de la santé animale
173 000 visites sanitaires en élevage



Alertes alimentaires

1 270 alertes sur des produits et **1 305** intoxications alimentaires collectives



40 nouvelles affaires en 2018 liées à l'action de la Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires dans le cadre de la lutte contre la délinquance organisée

Directeur de la publication

Patrick Dehaumont

Rédaction, Conception et coordination

Mission de valorisation des actions et de la stratégie (MIVAS) de la DGAL, avec l'ensemble des équipes.

Création graphique et réalisation

Studio Agnès Cappadoro

www.studio-agnescappadoro.com

Crédit photos

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (Pascal Xicluna, Cheick Saidou, Xavier Remongin) - iStock Photo
Direction générale de l'alimentation / 251, rue de Vaugirard - 75732 Paris cedex 15

Cet ouvrage a été réalisé avec des encres végétales sur du papier PEFC 100 %
issu de forêts gérées équitablement.

Février 2019.

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR